La carte solidaire

QUOI ? : c'est une carte nominative gratuite valable un an.
Elle permet 80% de réduction pour tous les trajets unitaires en car ou train sur la région de la Nouvelle-Aquitaine.

QUI ? :

- Les résidents de Nouvelle-Aquitaine ayant un quotient familial inférieur à 870 € (calculé sur la base du dernier avis d'imposition : REVENU FISCAL DE REFERENCE / NOMBRE DE PARTS).
- Les bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé, de l'allocation pour demandeurs d'asiles ou réfugiés réinstallés ou titulaires d'une autorisation provisoire.

COMMENT ? : demande en ligne sur transports.nouvelle-aquitaine.fr, par courrier (Carte solidaire Nouvelle-Aquitaine – CS 90006 – 59718 Lille cedex 9) en joignant le formulaire téléchargeable et imprimable via le site Nouvelle-Aquitaine) ou prendre contact avec le Centre Médico Social le plus proche et/ou son référent d'insertion.

JUSTIFICATIFS ? :

- photo d'identité + photocopie pièce d'identité
- justificatif de domicile de moins de 3 mois (pour les personnes SDF : certificat d'hébergement, attestation d'élection de domicile)
- avis d'imposition **ou** attestation d'AAH **ou** justificatif de l'allocation demandeur d'asile avec attestation de demande d'asile **ou** récépissé **ou** attestation d'entrée en France inférieure à 1 mois **ou** l'autorisation provisoire de séjour selon votre statut.